



CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 1^{er} JUILLET 2025

NOTE DE SYNTHÈSE

1. Compte-rendu des décisions prises par le Maire

2. Roannais Agglomération – Convention de service commun « Formation à destination des agents »

Depuis 2022, la commune conventionne avec Roannais Agglomération pour que ses agents puissent bénéficier de formations à proximité de Roanne et à des tarifs attractifs.

Le formateur interne à Roannais Agglomération a quitté la structure en juillet 2024 et n'a pas été remplacé. Aussi, la convention doit être adaptée.

Les formations proposées portent sur les 6 types d'autorisations de conduite, l'AIPR (Autorisation d'Intervention à proximité des Réseaux), le SSIAP (Service de Sécurité Incendie Assistance à Personnes), les habilitations électriques bâtiments et véhicules, le SST (Sauveteur Secouriste au Travail), la gestion des incendies et l'amiante.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la nouvelle convention de service commun pour une durée de 3,5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2028, renouvelable jusqu'au 31 décembre 2031 et dont les dispositions financières prévoient une participation annuelle de 15 € aux charges fixes de fonctionnement et une participation au coût réel de la formation avec des frais de gestion à hauteur de 36 € par agent et par session.

3. Modification du tableau des effectifs

Il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il convient de modifier le tableau des effectifs pour :

- Supprimer l'emploi de conseiller numérique (l'État a supprimé les financements),
- Supprimer un emploi à temps complet d'agent de service polyvalent en milieu rural suite à la mise en retraite pour invalidité d'un agent,
- Supprimer le poste de Rédacteur et créer un poste de Rédacteur principal de 2^{ème} classe pour l'agent chargé de l'accueil et de la communication qui a réussi l'examen professionnel.

Le Centre de Gestion de la Loire (CDG42) a émis un avis favorable pour la modification des postes de conseiller numérique et d'agent d'accueil et de communication.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de valider le tableau des effectifs suivant :

SITUATION FUTURE AU 01 JUILLET 2025										
EMPLOIS						EFFECTIFS				
Date de délibération*	Fonction	Durée hebdo.	Filière	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	Grade de l'agent qui occupe le poste	son statut *1	sa situation *2	Durée hebdo.	Temps partiel
01/07/2025	Chargé d'accueil et de communication	35h	adm	B	Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	titulaire	en fonction	35h	
14/01/2025	Secrétaire de mairie	35h	adm	A	Cadre d'emplois des attachés territoriaux	Attaché	titulaire	en fonction	35h	
14/01/2025	Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant	20h	soc	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique territorial	contractuel	en fonction	20h	
02/04/2024	Responsable du service technique	35h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal	titulaire	en fonction	35h	
02/04/2024	Agent de service polyvalent en milieu rural	35h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 4 ^{ème} classe (C3)	titulaire	en fonction	35h	
14/11/2023	Agent de service polyvalent en milieu rural	35h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe (C3)	titulaire	en fonction	35h	
24/02/2021	Agent de service polyvalent en milieu rural	35h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe (C2)	titulaire	en fonction	35h	
02/04/2024	Agent de restauration et d'entretien	35h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe (C3)	titulaire	en fonction	35h	
01/07/2025	Conseiller numérique	35h	adm	C	Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux		contractuel	en fonction	35h	

4. Subvention à l'association La cage aux histoires

Environ trois fois par an, l'association La cage aux histoires intervient le mercredi matin, à la bibliothèque, pour des lectures contées.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le versement d'une subvention de 50 € au titre des animations menées.